



Syndicat National de l'Éducation  
Physique de l'Enseignement Public  
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 29 mai 2020

SGal/CH

Aux Présidents de la PEEP et de la FCPE

Objet : Déconfinement progressif à l'École et 2S2C

Messieurs les Présidents,

Depuis le début du confinement décidé par le Président de la République et la volonté ministérielle que soit assurée une « continuité pédagogique », certaines disciplines se sont fortement interrogées, dont l'éducation physique et sportive.

A défaut de pouvoir assurer une réelle continuité pédagogique en EPS, le confinement dénaturant la discipline (groupe classes, matériel, collectifs, apprentissages moteurs encadrés,...), les professeurs d'EPS se sont fortement engagés et ont proposé des « activités physiques de confinement », relevant essentiellement de l'entretien de soi.

Ces dernières années, de nombreuses études ont montré l'impact positif de l'activité physique chez les jeunes. Pour répondre à la nécessité de pratique physique encadrée pour tous et toutes, sans distinction de quelque nature que ce soit, il n'existe actuellement que l'EPS. En effet, elle s'adresse à tous les jeunes scolarisés, de la maternelle aux classes de fin de lycée professionnel, général et technologique.

Lors de la réouverture programmée des établissements, plutôt que de renforcer le service public de l'EPS, le gouvernement fait le choix d'introduire un nouveau dispositif, le 2S2C (Sport Santé Culture Civisme), sous couvert de pouvoir accueillir un maximum d'élèves. Pour le SNEP FSU, ce dispositif reflète une volonté de proposer un autre modèle d'École qui engendre des inégalités territoriales et permet le désengagement de l'État.

En effet, M. Blanquer tente de renvoyer tout ce qui ne relève pas des « fondamentaux » hors de l'École. Chaque fois qu'un tel dispositif a été mis en avant, cela a toujours été pour réduire les enseignements scolaires, notamment l'EPS et l'éducation artistique et musicale, au profit d'offres extra-scolaires à la charge des collectivités territoriales ou des familles.

Nous avons pu le constater avec la mise en place des rythmes scolaires dans le premier degré. Par ailleurs, la prise en charge par les collectivités génère de fait des inégalités territoriales et sociales. La crise sanitaire que nous connaissons les a d'ailleurs accentuées. Renforcer les enseignements au sein de l'École est le seul moyen de lutter contre ces inégalités puisque l'École s'adresse à tous les jeunes.

Compte tenu de l'importance de la vie physique pour tous les citoyens, de la culture physique dans la société, il nous semble indispensable de lancer un chantier de réflexion sur le renforcement de l'EPS au sein du service public d'éducation, donc accessible à tous et toutes, et de laisser l'entière responsabilité de cette mission aux 35 000 enseignants d'EPS qui ont été formés et recrutés pour cela. Ainsi ce dispositif est inacceptable.

Enfin, dans le cadre de la réouverture des établissements scolaires, un protocole clair et strict de réouverture a été produit pour donner un cadrage sur les conditions sanitaires à mettre en place. Ces protocoles font l'objet de passages en commission d'hygiène et de sécurité et en conseil d'administration et chaque enseignant en est destinataire. Qu'en sera-t-il dans le cadre d'intervenants extérieurs ? Les collectivités et associations sportives extra-scolaires vont-elles mettre en place des protocoles qui concernent tant l'intervention des animateurs et personnels que l'accès aux installations sportives qui, pour l'heure, leur sont parfois réservées quand elles sont interdites aux enseignants d'EPS avec leurs classes ?

Nous aimerions échanger avec vous sur la situation que nous venons de décrire.

Nous vous prions de croire en notre attachement sincère au service public d'éducation et au service public du sport.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benoît Hubert', written in a cursive style with a large, sweeping flourish at the end.

Benoît HUBERT  
Secrétaire Général